

➔ **Fiche de présentation de**

Nom de la structure : FONDATION ARMEE DU SALUT – LE BON FOYER

Adresse : 22-24 rue de l'Île Napoléon – 68100 MULHOUSE

Téléphone : 03 89 44 43 56

Email :

Personnes à contacter dans le cadre des violences conjugales :

Odile ROUSSELOT-EMART, accompagnatrice sociale

03.89.63.42.14

orousselotemart@arneedusalut.fr

Christel FUSTER, chef de service

03.89.44.43.56

06.08.28.35.93

cfuster@arneedusalut.fr

Informations sur l'équipe : Nombre / Compétence :

Lydia LAGODKA : Directrice

Christel FUSTER : Chef de service

Eugénie ROSAMONT : Psychologue

Odile ROUSSELOT-EMART : Accompagnatrice Sociale

Mission générale de la structure :

Missions généralistes

Le dispositif « *A contre-temps* » accueille des hommes auteurs de violences conjugales au sein d'un établissement qui met à leur disposition un hébergement en chambre individuelle et délivre des prestations telles qu'une restauration, une lingerie ainsi qu'un accompagnement psychoéducatif et social.

Sa création intervient dans un contexte de prise de conscience collective de l'importance du phénomène des violences faites aux femmes et d'une volonté gouvernementale d'assurer une sécurisation des victimes de violences conjugales en même temps qu'une action adaptée aux auteurs eux-mêmes.

Missions liées aux violences conjugales

L'objectif de la prise en charge est d'apporter à minima une prise de conscience de leur problématique aux auteurs de violences conjugales afin de diminuer le risque de récurrence et de permettre un travail psychothérapeutique plus poussé, soit au sein de la structure, soit après leur sortie.

Publics rencontrés :

Le dispositif accueille des hommes auteurs de violences conjugales condamnés à effectuer leur peine au sein de notre dispositif (post sententiel) ou en attente de leur jugement (présententiel).

Zone d'intervention :

Haut-Rhin et plus particulièrement Mulhouse.

Principaux partenariats développés par la structure :

Le partenariat est formalisé par une convention avec le SPIP du Haut-Rhin et le réseau partenarial comprend le CIDFF, le SIAO, Solidarité Femmes, les organismes du Département et/ou de la ville, la CAF, la CPAM...

Actions de prévention et de prise en charge des auteurs de violences conjugales :

Comme évoqué plus haut, les auteurs de violences conjugales accueillis dans notre dispositif bénéficient d'un accompagnement psychoéducatif et d'un accompagnement social. Pour ce faire, le suivi psychologique est organisé en deux parties : une partie collective, sous la forme d'un groupe de parole ; et une partie individuelle sous la forme d'une psychothérapie.

A cela s'ajoute un accompagnement social de soutien dans les différentes démarches administratives à effectuer (changement d'adresse, ouverture de droits, lien avec les services du SPIP...)